



**Le CREPS de Reims en partenariat avec :**  
L'IRTS, l'UFCV, la Ligue de l'enseignement, la FRMJC, l'URIOPSS, le CIAM, les Maisons de Quartier de Reims, la Fédération Départementale des Centres Sociaux 08, les FRANCAS, Familles Rurales.

**Organise**



**Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport**  
**Spécialité "Animation Socio Educative ou Culturelle**  
**Mention "Développement de Projets, Territoires et Réseaux"**

*Formation bénéficiant d'un financement du Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi*

Cette formation vise à obtenir le : DE JEPS - Spécialité « ANIMATION SOCIO EDUCATIVE OU CULTURELLE »  
- Mention : « Développement de projets, territoires et réseaux »

- ✓ Elle permet l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :
  - Concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
  - Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action ;
  - Conduire des démarches pédagogiques ;
  - Conduire des actions de formation.
- ✓ Ce diplôme de niveau III atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activité socio-éducatives ou culturelles.

## **PUBLIC CONCERNE**

### **Conditions**

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours

### **Exigence préalable à l'entrée en formation :**

- ✓ La ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté relatif à la mention qui sont :
  - Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
  - Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
  - Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
  - Soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

## **OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLE**

**Qualification finale :** DE JEPS Spécialité: Animation socio éducative ou culturelle,  
mention : Développement de projets, territoires et réseaux.

### **Débouchés possibles :**

- Structures d'animation socio culturelles,
- Collectivités territoriales
- Structures d'éducation spécialisées,

Structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes âgées.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module de positionnement :

- UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;
- UC 2 : EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.
- UC 4 : EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité.
- UC 3 : EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

### Formation en alternance :

- L'alternance est organisée en complément des modules. Elle constitue un temps de formation à part entière.

## CALENDRIER

Dates de la formation : du 7 février 2011 au 14 décembre 2012

Volume horaire global : 1 235 heures

- 735 heures en centre (CREPS)
- 500 heures minimum en structure d'accueil

La formation est organisée par modules de 5 jours en centre de formation (CREPS).

## SELECTION

### Date des épreuves de sélection :

- Les épreuves de sélection sont organisées le 08 et 09 novembre 2010.

### Nature et modalités des épreuves :

- Epreuve écrite de deux heures sur un sujet d'actualité concernant le champ de l'animation socio éducative ou culturelle,
- Un entretien de motivation.

## NOMBRE DE PLACES

20 places maximum


## MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Situations comprenant : - Epreuve écrite + épreuve orale  
- Epreuve de mise en situation professionnelle

## ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler avant l'entrée en formation et à l'issue des tests de sélection)

Coût de la formation : 8 680 €

 (Ce tarif ne prend pas en compte les frais inhérents au temps de formation hors CREPS : hébergement, restauration et déplacements)

**Hébergement et restauration** ☞ Possibilité d'hébergement et/ou de restauration. Renseignements et réservations auprès du service d'accueil (03 26 86 70 10)

## RESPONSABLE DE LA FORMATION

Philippe MAGNASCO ☎ 03 26 86 70 18

## INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS :

[www.creps-reims.jeunesse-sports.fr](http://www.creps-reims.jeunesse-sports.fr) et à déposer avant le 22 octobre 2010 délai de rigueur

CREPS de REIMS - BP 107 - 51054 REIMS CEDEX  
Secrétariat : ☎ 03.26.86.70.12/13